

# Information importante sur les entrées de service d'eau en plomb

Vous recevez cette lettre parce que vous habitez un bâtiment de huit logements ou moins construit avant 1970 et que l'entrée de service d'eau potable<sup>1</sup> peut être en plomb.

L'eau potable distribuée par le réseau de conduites municipal sur le territoire de la Ville de Montréal est d'excellente qualité. Toutefois, certains bâtiments sont alimentés par une entrée de service en plomb. Ce dernier peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau, surtout après de longues périodes de stagnation. Dans cette situation, il est possible que le plomb dans l'eau du robinet dépasse le seuil réglementaire.

Le plomb peut entraîner différents effets néfastes sur la santé selon les niveaux d'exposition. Bien que la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que le risque à la santé associé au plomb dans l'eau potable à Montréal est faible, les connaissances scientifiques invitent à la prudence. L'objectif des autorités de santé publique est donc de réduire le plus possible le niveau d'exposition au plomb de tous, particulièrement des jeunes enfants (6 ans et moins), des femmes enceintes et des bébés alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

## Considérant les effets du plomb sur la santé, la Ville vous demande de :

1. consulter la carte des entrées de service en plomb accessible sur la page Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/plomb](http://ville.montreal.qc.ca/plomb) pour confirmer que votre bâtiment est concerné;
2. diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet et réduire le risque au minimum :
  - en utilisant un pichet filtrant, un filtre attaché au robinet ou un filtre installé sous l'évier. Ces dispositifs doivent être certifiés par l'organisme **NSF pour la réduction du plomb** conformément à la norme NSF/ANSI no 53, et les consignes d'installation et d'entretien du fabricant doivent être suivies rigoureusement;
  - en utilisant un filtre jusqu'à ce que le remplacement complet de votre entrée de service soit effectué;
3. intégrer les gestes suivants dans votre routine quotidienne : laisser couler l'eau du robinet pendant quelques minutes après qu'elle soit devenue froide. Toujours utiliser de l'eau froide pour cuisiner. Nettoyer régulièrement l'aérateur (tamis) de votre robinet;
4. (pour les propriétaires) remplacer<sup>2</sup> la partie privée de l'entrée de service de votre bâtiment si elle est en plomb, afin de permettre d'accélérer la cadence des travaux municipaux. Sans quoi, la Ville de Montréal la remplacera en même temps que la partie publique, et ce, à vos frais<sup>3</sup>. À noter que la Ville de Montréal compte éliminer d'ici 2030 toutes les entrées de service en plomb sur son territoire.

## Le dépistage des entrées de service en plomb

Afin de confirmer la présence d'une entrée de service en plomb, un représentant de la Ville communiquera avec vous à partir de 2020 pour prendre un rendez-vous dans le but d'effectuer un dépistage, si cela n'a pas encore été fait. Les campagnes de dépistage ont lieu annuellement du mois de mai au mois d'octobre. Tous les dépistages seront effectués d'ici 2022. S'il est confirmé que l'entrée de service est en plomb, un dispositif de filtration vous sera remis gratuitement.

Si vous avez des questions, consultez le dépliant ci-joint ou visitez la foire aux questions de notre site Internet.

**Site Internet** : [ville.montreal.qc.ca/plomb](http://ville.montreal.qc.ca/plomb) (visitez la foire aux questions)

**Courriel** : [plomb@ville.montreal.qc.ca](mailto:plomb@ville.montreal.qc.ca)

**Téléphone** : 311

**Info-Santé** : 811

[santemontreal.qc.ca/plombdansleau](http://santemontreal.qc.ca/plombdansleau)

1 Conduite de raccordement entre la conduite municipale se trouvant sous la rue et le bâtiment.

2 Vous devez vous procurer un permis à votre bureau d'arrondissement avant de faire effectuer les travaux.

3 Les modalités de paiement vous seront communiquées ultérieurement.

# Important information about lead service lines

You are receiving this letter because you live in a building containing 8 dwelling units or fewer, built before 1970, that may be equipped with a drinking water service line<sup>1</sup> made of lead.

The quality of drinking water distributed through the municipal water conduit system across the city is excellent. However, some buildings are connected to our system through a lead service line. That lead can dissolve and make its way into your tap water, particularly after extended periods of stagnation. This may result in lead levels rising above those established for drinking water.

Lead can pose various health risks depending on the level of exposure. Although our regional public health agency, the Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP), considers the health risk linked to the presence of lead in Montréal's drinking water to be low, scientific evidence calls for caution. The objective of public health authorities is to reduce as much as possible the level of lead exposure for the entire population, and more particularly for young children (ages six and under), pregnant women, and infants fed with powder or concentrate formula mixed with water.

## Considering the health hazards linked to lead exposure, you are required to:

1. Look up your location on the online lead service line map at [ville.montreal.qc.ca/plomb](http://ville.montreal.qc.ca/plomb), to see if you are affected;
2. Reduce your tap water lead exposure, and bring your overall risk to a minimum by:
  - using a water filter pitcher, a tap filter, or a pipe filter beneath your sink. These devices must be **NSF-Certified for lead reduction** in accordance with NSF/ANSI 53 lead content compliance standards, and manufacturer's instructions must be followed
  - using a filter until your entire water service line is fully replaced.
3. Integrate the following actions in your daily routine: let your tap water run for a few minutes after it becomes cool. Always use cold water to cook. Regularly clean your tap aerator (strainer).
4. For owners: Replace<sup>2</sup> the private portion of your building's service line if it is made of lead, so as to help streamline the city's replacement work. Failure to do so will result in the city replacing your private portion at the same time as the public portion of the connection, at your expense<sup>3</sup>. Please note that Montréal aims to eliminate all lead service connections within its city limits by 2030.

## Detecting lead service lines

In order to confirm the presence of a lead service line, a city agent will contact you starting in 2020 to book an appointment in order to determine whether your service line is made of lead, if this hasn't already been done. Our detection operations will be carried out from May to October every year. All operations will be completed by 2022. Should they confirm that your service line is made of lead, a filtering device will be provided free of charge.

For further information, please read the enclosed pamphlet, or visit our online FAQ.

**Website:** [ville.montreal.qc.ca/plomb](http://ville.montreal.qc.ca/plomb)

**Email:** [plomb@ville.montreal.qc.ca](mailto:plomb@ville.montreal.qc.ca)

**Telephone:** 311

**Info-Santé:** 811

[santemontreal.qc.ca/leadinwater](http://santemontreal.qc.ca/leadinwater)

<sup>1</sup> Conduit connecting the building to the municipal conduit located beneath the street.

<sup>2</sup> You are required to obtain a permit from your borough office prior to carrying out the work.

<sup>3</sup> Payment methods will be provided subsequently.